

Règlement Graphique Centre-bourg

Pièce n° 3.1.1

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

Orientation



- Préscriptions surfaciques**
- Constructions susceptibles de changer de destination
 - Emplacement réservés
 - Espace boisé classé
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Zones humides avérées en secteur urbain
 - Mares et plans d'eau à protéger
 - Bande de protection des cours d'eau
 - Périmètre de 500 m autour d'une gare
 - Périmètre de 75 m autour d'un axe à grande circulation

Préscriptions linéaires

- Cours d'eau
- Lineaire de commerces et de services
- Cône de vue

Zonage

- UA - Centre-ville
- UB - Habitat intermédiaire
- UC - Habitat pavillonnaire
- UD - Habitat collectif
- UE - Equipements
- UH - Hameau de Lapsauve
- UX - Activités économiques
- UXc - Activités commerciales
- UXh - Activités d'hôtellerie
- 1AU - Zone à urbaniser
- N - Naturelle
- Ne - Naturelle d'intérêt écologique
- Nzh - Naturelle humide
- A - Agricole
- Azh - Agricole humide

Dénomination	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER1	Stationnement public	6 018 m ²	Commune
ER2	Equipement d'intérêt collectif et/ou de services publics	5 373 m ²	Commune
ER3	Equipement d'intérêt collectif et/ou de services publics	6 314 m ²	Commune

